



Original = Anglais OIC/CFM-43/2016/AF/Final

—
RESOLUTION
SUR LES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

ADOPTE PAR LA

43^{ème} SESSION
DU CONSEIL DES
MINISTRES DES AFFAIRES
ETRANGERES

TACHKENT – REPUBLIQUE D’OUZBEKISTAN
17-18 MUHARRAM 1438 H
18-19 OCTOBRE 2016

TABLE DES MATIERES

N°	SUJET	Page
1	Résolution N°1/43-AF sur l'autorisation de la 45 ^{ème} CPF à approuver les budgets du Secrétariat général de l'OCI, de ses organes Subsidiaires et de la Commission permanente indépendante des Droits de l'Homme (CPIDH), au titre de l'année 2017, ainsi que toutes les questions financières et administratives qui lui sont soumises.	3

PROJET DE RESOLUTION N° 1/43-AF

SUR

**L'AUTORISATION DE LA 45^{ÈME} CPF À APPROUVER LES BUDGETS
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI, DE SES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET DE LA COMMISSION PERMANENTE
INDÉPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME (CPIDH), AU TITRE DE
L'ANNÉE 2017, AINSI QUE TOUTES LES QUESTIONS
FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES QUI LUI SONT SOUMISES**

La quarante-troisième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de l'éducation et de l'éveil sur le chemin de la paix et de la créativité), tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 17-18 Mouharram 1438H (18-19 Octobre 2016)

Rappelant le Règlement financier de l'OCI, selon lequel, le CMAE a le pouvoir de décider du budget et d'autres questions financières et administratives proposées par la CPF ;

Prenant en considération le fait que le dernier trimestre de l'année budgétaire est le moment le plus approprié pour soumettre les projets de budget annuel, sachant que les exercices budgétaires de l'OCI coïncident avec les années civiles ; et

Prenant en considération les recommandations de la réunion du Comité spécial préparatoire à la 43^{ème} session du CMAE, au sujet de la demande du Secrétariat général adressée à cette dernière en vue d'autoriser la 45^{ème} session de la CPF à approuver les projets de budget du Secrétariat général de l'OCI, de ses organes subsidiaires et de la CPIDH pour l'exercice financier 2017, ainsi que toutes les questions financières et administratives qui lui sont soumises ;

1. **DECIDE** d'accorder un mandat exceptionnel à la 45^{ème} session de la CPF pour examiner et approuver, au nom du Conseil, les projets de budget du Secrétariat général de l'OCI, de ses organes subsidiaires et de la CPIDH, au titre de l'exercice financier 2017, ainsi que toutes les questions administratives et financières qui lui sont soumises.
2. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI de convoquer la 45^{ème} Commission permanente des Finances (CPF) en décembre 2016.
